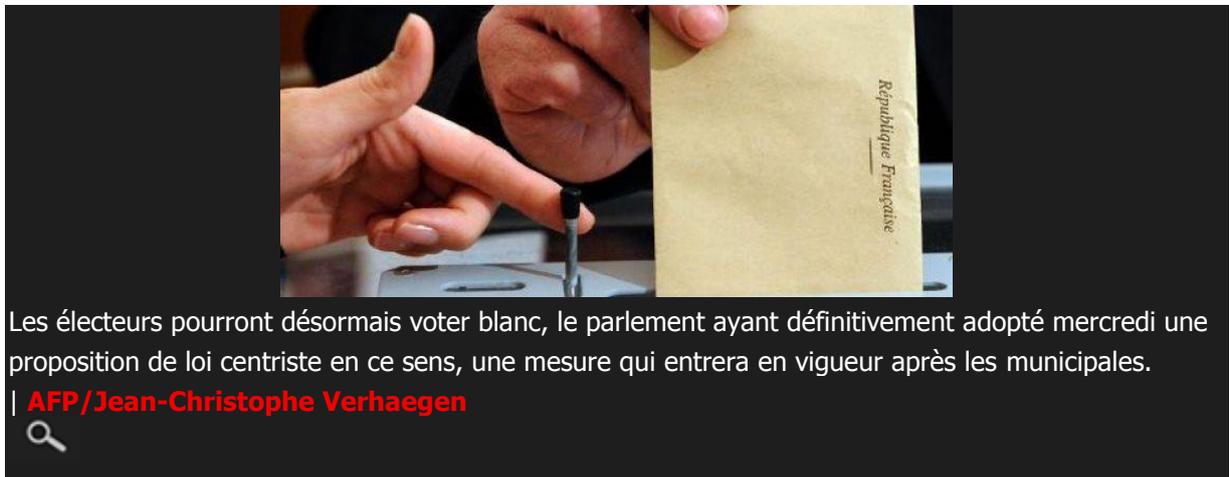


Le vote blanc adopté définitivement par le Parlement

Publié le 12.02.2014, 16h47 | Mise à jour : 17h12



Les électeurs pourront désormais voter blanc, le parlement ayant définitivement adopté mercredi une proposition de loi centriste en ce sens, une mesure qui entrera en vigueur après les municipales.

| **AFP/Jean-Christophe Verhaegen**

Une petite révolution va se jouer dans les bureaux de vote dès les [élections](#) européennes de mai prochain. Le texte reconnaissant le vote blanc a en effet été définitivement adopté par [leparlement](#) après le vote conforme des sénateurs ce mercredi. La proposition de loi déposée par les centristes avait déjà été [adoptée en deuxième lecture par l'Assemblée nationale en novembre dernier](#).

La mesure entrera en vigueur à partir du 1er avril 2014, soit après les municipales.

Alors qu'actuellement on comptabilise ensemble les bulletins blancs et nuls (annotés, raturés ou non valides), les bulletins blancs seront désormais décomptés séparément. Concrètement, chaque électeur pourra voter «blanc» soit en introduisant dans l'enveloppe un bulletin blanc, soit en laissant cette enveloppe vide. L'objectif affiché est d'offrir la possibilité aux électeurs de montrer clairement qu'ils ne se retrouvent pas dans les candidats en lice, tout en montrant qu'ils se sont quand même rendus aux urnes. C'est donc aussi un moyen pour lutter contre l'abstention.

«Mieux vaut voter blanc que bleu marine»

Après l'adoption du texte, son rapporteur François Zocchetto (UDI-UC), s'est félicité d'«une avancée dans la transparence de la vie démocratique (qui) répond aux attentes de nombreux Français depuis de nombreuses années». «L'absence de reconnaissance de la voix de l'électeur qui se déplace pour accomplir son devoir civique était choquante en démocratie», a-t-il par ailleurs souligné.

Pour Philippe Kaltenbach (PS), «si l'abstention peut généralement être comprise comme une marque de désintérêt pour la vie politique, le vote blanc doit être vu comme une attente non satisfaite qui peut traduire une forme d'espérance. C'est un choix tout aussi respectable que les autres». «Mieux vaut voter blanc que bleu marine», a lancé de son côté l'écologiste Hélène Lipietz.